

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 26 octobre 2021

LOGEMENT SOCIAL : UN SECTEUR ESSENTIEL POUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DU BÂTIMENT

Essentiel pour l'équilibre des territoires et la mixité sociale, le logement social participe au dynamisme régional par l'offre d'habitat qu'il propose, mais aussi par son poids économique. Ses impacts sur les entreprises du bâtiment, par la production neuve et les travaux sur le parc, sont mesurés par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes (observatoire régional de la filière construction) dans le cadre d'une étude pilotée et soutenue financièrement par l'État.

Depuis une dizaine d'années, la région Auvergne-Rhône-Alpes affiche une production de logements sociaux soutenue avec un rythme annuel de 14 000 logements agréés en moyenne. En 2020, cela représente 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel du BTP auquel s'ajoutent près de 900 millions d'euros de travaux sur le plan de la rénovation.

Avec 2,1 milliards d'euros en 2020, le chiffre d'affaires du bâtiment du logement social représente 22 % du chiffre d'affaires total du bâtiment réalisé sur le secteur du logement, soit a minima 20 000 équivalents temps plein (ETP) mobilisés dans ce secteur pour la réalisation de ces travaux, en plus des emplois mobilisés dans les autres filières. Conséquence de la crise sanitaire, il est en baisse de 9 % par rapport à 2019, mais dans une proportion similaire à celle de l'ensemble du secteur logement du bâtiment (-10%).

Cette étude permet également de rappeler que le maintien d'une production de logements ambitieuse dans notre région constitue un enjeu économique majeur.

Télécharger le <u>tableau de bord 2021</u> (données 2020)

Cette étude, réalisée par la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Auvergne-Rhône-Alpes, a été menée sous pilotage et avec le soutien financier de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, et grâce à l'appui technique des partenaires suivants :

- la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- l'association régionale des organismes HLM (AURA HLM)
- la Banque des territoires
- les fédérations professionnelles du Bâtiment, CAPEB et FFB
- le Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET Tél: 06 21 11 06 48

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03 Standard: 04.72.61.61.61 – http://www.rhone.gouv.fr







